



Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 11 octobre 2013 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Présents : Mmes AUZILLON et MAILLOT, MM. AYRAL, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET, JOLY et TRIOUX.

Absents : Mme BOUYGE, MM. DESEMARD (donne procuration à M. FOURNIER), PAPPALARDO et ROUSSY.

Secrétaire de séance : M. TRIOUX

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation des procès-verbaux des séances du 23 juillet et 3 septembre 2013.
- ❖ Fond d'Intervention Communal 2014-2015. Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du maire d'inscrire à nouveau au titre du FIC, le projet d'une nouvelle cantine scolaire pour un montant de 490 000 euros HT, susceptible d'être subventionné à hauteur de 120 000 euros par le Conseil général. Ce projet a fait l'objet d'une première estimation par le Cabinet d'architectes Descoeur, basée sur 2 options, avec ou sans préparation des repas dans la cantine, et des critères tels que le nombre d'enfants pouvant déjeuner en même temps tout en répondant aux normes actuelles pour ce type de bâtiment, d'une surface entre 240 et 270 m².
- ❖ Travaux : bâtiments et chemins.
 - Bâtiment de la mairie. Proposition de faire remplacer les planches de rives et les lambris des débords de toit en façades par l'Entreprise THOMAS de Mozac. Montant de l'opération 3 736 euros TTC.
 - Vestiaires du terrain de foot. Achat auprès de la Société DETERCENTRE-CLEOR de Cournon, de la première dotation en matériel de nettoyage pour le club. Coût de 494 euros TTC.
 - Chemin Vallon de la Rivaux. Sollicitation de la SARL EXBRAYAT-CHASSAN d'Enval pour enlèvement d'un dépôt sauvage de détrit. Coût 463 euros TTC. Le contrevenant, identifié, sera poursuivi pour remboursement des frais engagés par la commune.
 - Chemins de la Pisciculture, des Verguières et Moulins Blancs, de Sot-Gouttières. Les fortes pluies de l'été ont mis en évidence des inconvénients pour des riverains, tels que garages inondés, dégradation par ravinement des sols, etc. Pour dresser un état des lieux et des solutions à mettre en œuvre une mission de maîtrise d'œuvre sera confiée au Cabinet GEOVAL. Coût 5 860 euros TTC. La mission couvrira aussi la recherche des solutions à apporter pour le drainage du cimetière communal, des remontées d'eau ayant été observées dans un caveau.
- ❖ Achat matériel et mobilier. Le Conseil valide la proposition du maire de remplacer le destructeur de documents du secrétariat de mairie par un appareil plus performant acheté auprès de la Société PGDIS de Mozac. Coût 1 141 euros. L'ancien appareil, en retour, sera confié à l'école primaire.
- ❖ Modification PLU de BLANZAT. La modification simplifiée N°1 porte sur des ajustements internes à l'urbanisme de BLANZAT et n'impacte pas la commune de MALAUZAT. En conséquence, sans remarque à apporter, le Conseil émet un avis favorable.
- ❖ Rapports d'activités : SBA et RIOM-CO.
 - Syndicat du Bois de l'Aumône. Le rapport 2012 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets après avoir été commenté aux conseillers municipaux, est disponible auprès du secrétariat de mairie.
 - Riom-Communauté. Un exemplaire du rapport d'activités 2012 de Riom-Communauté a été remis à chacun des conseillers. Il est aussi disponible pour lecture au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.
- ❖ Divers.
 - Le maire rappelle qu'une réunion publique se tiendra le 22 octobre à 18 heures, à la salle de l'Arlequin de MOZAC, concernant le Projet de Territoire de Riom-Communauté pour une présentation des propositions stratégiques pour l'avenir, sur le thème « Quel territoire à 10/15 ans ? ».
 - M. TRIOUX fait état de l'avancement des travaux des commissions et des votes du Comité Syndical du SBA portant sur la mise en œuvre des grands principes de la REOMI (Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative) et de la grille tarifaire qui serait mise en place en janvier 2016 sur notre commune.
 - M. MICLET s'interroge sur le nettoyage de la zone dite « des Peupliers » et sur son devenir. Le maire rappelle qu'à long terme cette zone pourrait devenir une zone « dite humide » afin d'entretenir la biodiversité.
 - Des administrés, par l'intermédiaire de conseillers, demandent la réouverture des locations de salles polyvalentes aux particuliers. En l'état actuel des choses, le maire maintient la décision de la délibération du 27 août 2010.